



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Brigitte POPARD	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Rémi DETANG pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt – ORVITIS – Acquisition en VEFA de 4 logements destinés à la location-accession situés 65bis boulevard de Troyes à Talant**

Au titre de la programmation 2024 de la Délégation de Dijon métropole, par décision de financement en date du 30 mai, Orvitis réalise, dans le cadre du dispositif du Prêt Social de Location Accession (PSLA), l'acquisition en VEFA de 4 logements situés 65bis boulevard de Troyes à Talant.

Le bailleur a contracté auprès du Crédit Coopératif, société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable, l'emprunt PSLA à taux révisable indexé sur le Livret A d'un montant total de 557 000 € (cinq cent cinquante-sept mille euros) destiné à financer cette opération dans le cadre du dispositif de location-accession sociale.

Le Crédit Coopératif subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnités de remboursement anticipé, tous autres frais et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 557 000 € (cinq cent cinquante-sept mille euros) soit garanti solidairement avec l'Emprunteur avec renonciation au bénéfice de discussion par Dijon métropole à concurrence de 100 % des sommes dues par l'Emprunteur.

Orvitis sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100% du montant de ce prêt, qui représente 90,62 % du coût prévisionnel d'opération (614 641,48 €).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L5111-4, L2252-1 et suivants, L5211-10, et L5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° A922503H en annexe signé entre Orvitis et le Crédit Coopératif,

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'accorder la garantie solidaire de Dijon métropole à Orvitis pour le remboursement à hauteur de 100 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 557 000 € contracté auprès du Crédit Coopératif pour le financement de l'acquisition en VEFA de 4 logements situés 65bis boulevard de Troyes à Talant.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 557 000 € (cinq cent cinquante-sept mille euros)
- Nature du prêt : Prêt Social de Location Accession (PSLA)
- Durée totale du financement : 32 ans dont 24 mois maximum de préfinancement
- Période de préfinancement : Durée maximum de 24 mois à compter de la signature du contrat par le prêteur
- Conditions financières : Taux variable indexé sur le Livret A + 1 %
- Modalités d'amortissement : Durée 30 ans
- Date de consolidation : à la date de versement intégral des fonds ou au plus tard au terme de la période de préfinancement
- Période des échéances : trimestrielle
- Calcul des intérêts : Exact/360
- Mode d'amortissement du capital : Progressif au taux en vigueur pour la première échéance
- Frais de dossier : 1 100 € (mille cent euros).

- de dire que Dijon métropole reconnaît avoir pris connaissance dudit contrat annexé à la présente délibération ;

- de dire que Dijon métropole renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, dès réception de la demande de Crédit Coopératif, à hauteur de la quotité garantie soit 100%,

toute somme due au titre de ce prêt en capital, intérêts, intérêts de retard et tous autres frais et accessoires qui n'aurait pas été acquittée par Orvitis à sa date d'exigibilité et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant établi entre Orvitis et le Crédit Coopératif et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN

POUR : 41

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)